

Digne-les-Bains, le 10 avril 2018

Sécurité routière – Radars

Mise en service du premier itinéraire de contrôle par panneaux leurres

Au cours des 5 dernières années, la route départementale 6 entre Manosque et Valensole a été le théâtre de 13 accidents corporels dont 8 mortels, provoquant 8 tués et 21 blessés. Pour la seule année 2017, 4 accidents corporels, dont 2 mortels -causant également 7 blessés- ont été déplorés.

Afin de sécuriser cet axe, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a demandé de déployer le premier itinéraire de contrôle par panneaux leurres du département des Alpes-de-Haute-Provence. Celui-ci sera opérationnel dans les prochains jours.

Les itinéraires de contrôle par panneaux leurres visent à garantir le maintien de la vigilance des conducteurs sur toute la longueur d'un parcours, et non à la seule approche des points de contrôle comme c'est le cas avec les radars fixes. Les conducteurs, placés dans une incertitude quant à l'effectivité et au positionnement du contrôle, sont alors incités à se conformer de manière continue aux limitations de vitesse en vigueur.

Sur un tel itinéraire, la vitesse de circulation est contrôlée à la fois par des voitures radars, par des radars autonomes déplacés de manière aléatoire et par les radars fixes pré-positionnés.

La mise en place des six panneaux fin décembre 2017 préfigure l'itinéraire, qui sera opérationnel lorsqu'un radar autonome y sera positionné. Depuis la mise en place des panneaux, aucun accident corporel ne s'est produit sur cette portion de route.

Un second itinéraire de contrôle par panneaux leurres sera mis en service au cours du premier semestre sur la route départementale 4100 entre Céreste et Mane.

Pour mémoire, 30 personnes ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2017 et 4 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Contact presse: 04 92 36 72 10

Courriel: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



